

14.06.2011

Infrastructures de transport : distinguer le nécessaire du souhaitable

Les ressources financières du secteur public dans le domaine de la politique des transports sont limitées. Environ 85 % des moyens à disposition ont déjà été attribués en trois ans seulement. Le développement de l'infrastructure ferroviaire d'ici à l'horizon 2040/2050 prévoit des investissements de 42,6 mrd fr. dont le financement n'est de loin pas assuré. Il est donc impératif de fixer des critères clairs pour des projets attrayants, donc rentables. Les ressources limitées de la Confédération doivent être investies de manière à ce que l'utilité soit aussi élevée que possible d'un point de vue national et les coûts bas. Quant aux frais d'entretien et d'exploitation ils doivent être pris en considération, en toute transparence.